

27 février 1986

53/86

Monsieur le président
C E E
Bruxelles
B e l g i q u e

Monsieur le président,

Le 15 janvier dernier a été réouvert le procès contre les dirigeants de la centrale syndicale turque DISK et de ses organisations adhérentes, dont 3 de la métallurgie: MADEN-IS, ASTER-IS et LİTER-IS. Ces organisations sont affiliées à l'Union Internationale des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie (UIS Métaux), au nom de laquelle je m'adresse à vous. On accuse ces dirigeants syndicaux de violer les articles 141 et 142 du code pénal turc, lesquels ont été tirés, en 1936, du code mussolinien.

En réalité, il s'agit d'un procès politique par lequel le gouvernement turc veut effacer toute ombre d'opposition, d'activité syndicale et empêcher l'expression des idées de progrès dont sont porteurs les syndicalistes jugés. La faiblesse de l'accusation est démontrée par le fait que le procureur militaire a retiré les demandes de peine de mort et s'est prononcé pour l'acquittement de 674 inculpés. Néanmoins pèse sur les autres syndicalistes la menace de lourdes peines de prison allant de 6 ans et 8 mois à 20 ans d'emprisonnement.

C'est pour cela que nous demandons, par votre intermédiaire, l'intervention de la CEE auprès du gouvernement turc afin qu'il fasse annuler le procès contre ces syndicalistes, et exiger la libération de tous les emprisonnés injustement inculpés.

Ci-joint vous trouverez la liste de 94 métallurgistes adhérents aux syndicats turcs mentionnés plus haut qui risquent d'être condamnés pour avoir défendu les travailleurs de la métallurgie turque. A cette liste il faut ajouter les noms de Pehmi Isiklar, Secrétaire Général de la DISK et membre de MADEN-IS; de Faruk Erdem, membre de la Commission de discipline de la DISK et membre de MADEN-IS; de Recep Koc, Ali Kaya, Tayyar Elmas, Hasan Kahraman et Celal Alcinkaya, Secrétaires régionaux de la DISK et membres de MADEN-IS; de Cetin Uygur,

Président de Yeralti et membre de MADEN-IS. De même, il faut ajouter les noms de tous les syndicalistes de la DISK et de ses organisations affiliés qui risquent d'être condamnés injustement, en commençant par Abdullah Basturk, président de la DISK.

Le procès contre ces syndicalistes est une atteinte aux droits syndicaux et aux droits de l'homme. Nous sommes persuadés que vous interviendrez avec force pour empêcher que cette injustice ne soit commise.

Respectueusement,

A. STERN

Secrétaire général

TÜSTAV
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARASTIRMA VAKFI